

Affaire Dalmasso : le coupable est-il bien sur le banc des accusés ?

« Lucie m'a dit qu'elle l'avait fait assassiner son père et que désormais elle était riche » a déclaré Edno Borba da Silva, accusé du meurtre de Christophe Dalmasso, à la cour d'assises des Alpes-Maritimes devant laquelle il comparaît depuis hier et jusqu'à vendredi.

On l'imaginait grand, élané, le teint hâlé et la chevelure épaisse, ce Brésilien de 35 ans, danseur de capoeira. Petit, rond et rougeaud, les bras courts et le crâne dégarni, l'ex-amant de Lucie Dalmasso a longuement été interrogé sur ses relations avec la fille adoptive de la victime, un gérant de société cannois de 34 ans, enlevé et exécuté en septembre 2003. Il a expliqué comment la



Lucie Dalmasso, la fille adoptive de la victime (à droite), aura-t-elle le droit de s'asseoir sur le banc des parties civiles, au côté de Renée Dalmasso (à gauche), la mère de Christophe ? Réponse ce matin. (Photo Patrice Lapoirie)

jeune femme l'avait manipulé pour qu'il mente aux enquêteurs afin de la couvrir. « Je n'étais pas amoureux d'elle, ajoutez-il toutefois. C'était seulement pour le

sexe. Mais petit à petit, je me suis attaché ». « Etiez-vous attiré par son argent ? » lui demande la présidente Nicole Besset. Il répond : « Non. Mais quicon-

que a eu des rapports sexuels avec Lucie sait à quel point on y est ensuite attaché ».

Borba incollable sur la famille Dalmasso

Ami et locataire du père, rencontré au Brésil en mars 2003, confident de la fille de qui il devient l'amant le lendemain de leur rencontre à Château Beaulieu, immeuble dont Christophe est le propriétaire, Borba est incollable sur la famille Dalmasso. La jeune femme, étudiante en psychologie à la faculté de Nice, lui aurait révélé la procédure de désaveu de paternité que Christophe Dalmasso comptait engager contre elle et le testament rédigé en faveur de son frère Laurent. Ce qui

l'aurait mise dans une rage folle. Elle aurait donc prémédité l'enlèvement de son père adopté par deux Tunisiens et Ignacio, un ami commun.

Les trois hommes l'auraient attendu à l'intérieur de son garage de l'avenue Foch à Nice puis conduit sur les hauteurs de Cannes avant de le poignarder. Borba n'était pas présent, dit-il : « Je faisais de la capoeira cours Saleya ». Le jour des faits, au moment où Christophe aurait été enlevé, le téléphone portable de Borba active pourtant les bornes situées près du garage. « C'est Lucie qui a utilisé mon téléphone » affirme-t-il avec aplomb. « Pour s'appeler elle-même » relève l'avo-

cat général Mickaël Darras. Tout au long de cette première journée d'audience, Borba Da Silva n'a fait que confirmer ses déclarations faites lors de l'enquête, accusant Lucie du meurtre, elle qui a pourtant bénéficié d'un non-lieu. Ce matin, la cour se prononcera sur la recevabilité de la constitution de partie civile de la jeune femme de 27 ans, demandée hier par M^e Noachovitch. Une constitution jugée « indécente » par les avocats de la famille Dalmasso, M^{es} Rossi, Valiergue et Pelletier, et « qui privera les débats de loyauté » ajoutaient pour la défense M^{es} Silvano, Soussi et Di Pinto.

MATHILDE TRANOY

Un forain qui avait tué un racketteur demande sa mise en liberté

Incarcé depuis le 3 février 2008 pour avoir tué un homme qui rackettait depuis plusieurs mois son frère jumeau, un commerçant ambulancier de Vallauris demande sa mise en liberté en estimant avoir agi en état de légitime défense (Nice-Matin du 4 février 2008). Eric Attal, 44 ans, marié, père de quatre enfants, inconnu des services de police jusqu'à ce funeste geste, ne comprend pas pourquoi il est encore en

détention, alors que son frère Franck a été libéré dernièrement. Aujourd'hui, ses avocats, M^{es} Bernard Sivan et Franck De Vita, tous deux du barreau de Nice, vont déposer une demande de mise en liberté. « Ce sont deux jumeaux unis dans le malheur. Eric a paniqué lorsque le racketteur est venu chez son frère, alors qu'il y avait un enfant. Il a alors vidé son chargeur. Il est prêt à être jugé et veut s'expliquer rapi-

dement devant les assises », dit M^e Sivan. Un mois avant les faits, le racketteur présumé, Alexandre Niedergessas, avait déjà extorqué 5 000 euros et réclamait 55 000 euros à Franck Attal. Il était venu le relancer jusqu'à son domicile, à Vallauris. Dans un premier temps, Franck Attal s'était accusé du meurtre, mais douze jours plus tard, son jumeau avait revendiqué le geste. Pour les avocats, la légi-

time défense se justifie d'autant plus que les faits de racket sont incontestables. Deux complices présumés de Niedergessas, tous deux du grand banditisme et déjà condamnés aux assises comme lui, viennent d'ailleurs d'être renvoyés en correctionnelle pour extorsion de fonds. Ils ont notamment séquestré un chef d'entreprise du BTP dans le parc de Vaugrenier en 2007.

Draguignan : Xavier Fortin jugé aujourd'hui pour onze ans de cavale avec ses deux fils

Le TGI de Draguignan jugera aujourd'hui Xavier Fortin pour soustraction d'enfants depuis le 5 janvier 1998. Cet homme de 52 ans avait enlevé ses deux fils à la garde de leur mère aux Adrets-de-l'Estérel, leur faisant partager pendant onze ans une vie de clandestinité, jusqu'à son arrestation fin janvier dernier, dans une ferme de l'Arrière. Depuis la maison d'arrêt de Draguignan où il a été placé en détention provisoire le 3 février, il a préparé sa défense avec soin. Xavier Fortin estime

que c'est sa compagne qui, la première, a enlevé leurs enfants pour les emmener vivre aux Adrets-de-l'Estérel. Saisi par ses soins, le TGI de Bernay (Eure) lui avait confié en août 1996, la garde des enfants. Xavier Fortin avait de nouveau saisi la justice. Une condamnation avait été prononcée en novembre 1996 contre la mère, pour non-représentation d'enfants. En janvier 1997, un juge de Bernay a inversé la première décision, confiant cette fois la garde des enfants à leur mère.



Coucou, c'est moi Sibelle la coccinelle. Retrouvez-moi tous les jours dans **nice-matin** pour réaliser vos rêves les plus FOUS !

A GAGNER

- N°1 SOYEZ INVITÉ VIP AU MONTE-CARLO ROLEX MASTERS (accès couloirs + déjeuner + accès tribunes)
- N°2 ENREGISTREZ VOTRE CD DANS UN STUDIO PROFESSIONNEL
- N°3 SOYEZ LE DJ D'UN SOIR DANS UNE DISCOTHEQUE
- N°4 ROULEZ AVEC DES CYCLISTES DE LEGENDE VAINQUEURS DU TOUR DE FRANCE, CHAMPION DU MONDE,...
- N°5 PASSEZ UNE SOIRÉE VIP AVEC UNE VEDETTE et bien d'autres rêves à venir...

Et aussi...

1 CHARIOT PAR JOUR À GAGNER D'UNE VALEUR DE 150 €

POUR JOUER

Retrouvez-moi chaque jour dans Nice-Matin jusqu'au samedi. Découpez-moi et collez-moi sur votre collecteur paru le dimanche 15 mars 2009 dans Nice-Matin ! Vous n'avez pas le collecteur ? Rendez-vous jeudi 19 mars 2009 dans votre journal !

Pour participer au tirage au sort, renvoyez le collecteur avec 3 vignettes à : Nice-Matin, Jeu Sibelle, Service Promotion, 214 route de Grenoble, 06290 Nice cedex 3 jusqu'au 25 mars 2009. Un tirage au sort aura lieu le jeudi 26 mars 2009. Résultats le dimanche 5 avril 2009.

EXTRAIT DE RÈGLEMENT - Jeu gratuit et sans obligation d'achat organisé par la société Nice-matin RCS Nice 955 801 204. La participation de ce jeu est ouverte du 15 mars au 1 septembre 2009. Le tirage au sort aura lieu le jeudi 26 mars 2009. A gagner : 2 RÈVES par semaine (sans valeur commerciale) soit 2 gagnants pour les départements du Var et des Alpes-Maritimes, 7 CHARIOTS par semaine d'une valeur de 150 € (bons d'achat) et 1 gagnant. *Après tirage au sort si l'organisateur ne parvient pas à joindre le gagnant au bout de deux essais, il sera procédé à un nouveau tirage au sort. Pour valider leur gain, les gagnants devront obligatoirement être présents ou représentés (copie de la carte d'identité) dans le magasin situé dans leur département de résidence et qui leur sera désigné par l'organisateur le jour dit à l'heure dite. En cas d'impossibilité de leur part, leur lot sera perdu. Le règlement complet du jeu est déposé chez Maître François FRANK, Huissiers de justice associés à Nice et sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande.



Demain, suivez en direct le vote du budget primitif pour 2009 de l'Assemblée départementale à partir de 9 h 30, sur le site internet www.cg06.fr.

CONSEIL GÉNÉRAL ALPES-MARITIMES